

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 octobre 2024**

<b>Membres :</b> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 11 - votants : 11  <b>Convocation en date du :</b> 11 octobre 2024  <b>Affichée le :</b> 11 octobre 2024	Le onze octobre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.  <b>Présents :</b> BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne  <b>Absents excusés :</b> BABEL Anne, DESLOIR Bernard, GAY Arlette  <b>Secrétaire de séance élu :</b> BANCEL Béatrice
<b>N° 2024D507</b>	<b>CCFE : MODIFICATION DES STATUTS POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA NOUVELLE ADRESSE DE SON SIEGE SOCIAL</b>

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-20,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Forez-Est, dans leur dernière rédaction issue de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2024,

**Vu** la délibération n° 2024.005.26.09 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024 approuvant la modification des statuts de de la Communauté de Communes Forez-Est afin d'y intégrer la nouvelle adresse de la collectivité, au 6 place Paul Larue à FEURS,

**Considérant que** cette modification doit également être approuvée par le Conseil Municipal de chaque commune membre de la CC Forez-Est dans les trois mois de sa notification (à défaut de délibération dans ce délai sa décision est réputée favorable),

**Vu** le projet de statuts ci-annexé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est pour y mentionner la nouvelle adresse du siège social de la collectivité,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de Séance  
Béatrice BANCEL



ROZIER EN DONZY, le 19/10/2024  
Signé : le Maire, Didier BERNE

